



Résidence Lefebvre-Blondel-Dubus  
1 Chemin du Clair Ruissel  
76870 GAILLEFONTAINE

## Procès Verbal du Conseil de Vie Sociale Du 18 Octobre 2023

Présents : Mme DONNEFOY Jeanine, Mr LETELLIER Claude, Mr PELLETIER René, Mme BIRON Jacqueline, représentant des résidents  
Mme DEBOUCK Camille, représentant du personnel  
Mme DANSETTE Aline, Directrice  
Mr HOUPLAIN Amaury, Directeur Adjoint  
Mme SENECAUT Martine, Mr BIRON Bruno représentants des familles

Invitées : Mme GESLIN Hélène, Animatrice  
Mme LEBOUCHER Aurélie, Adjointe Administrative

Absents excusés : Mr GOSSET Emile, Représentant du Conseil d'Administration

**DEBUT ET FIN DE SEANCE : 14H10 - 15H40**

I/INSTALLATION DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE :

Mme DONNEFOY est élue présidente du CVS  
Mme SENECAUT est élue vice-présidente du CVS

II/REPRESENTANT DU CVS AU CA :

Le CVS a élu comme représentant des résidents au CA Mme BIRON Jacqueline  
Le CVS a élu comme représentant des familles au CA Mme SENECAUT et Mr BIRON en tant que suppléant.

III/ANNEXE ACTIVITE

Mr HOUPLAIN informe le CVS que le taux d'activité prévisionnel pour 2024 sera à peu près de 98.56%.

Cela prend en considération la présence d'une liste d'attente de plus en plus importante

Des demandes urgentes des familles

Une prise en compte d'une évolution du GIR (de plus en plus de GIR 1 et 2)

#### IV/DECISION MODIFICATIVE

M HOUPLAIN rappelle que le groupe 2 (Salaire) ne peut être déficitaire au 31/12/2023. Pour cela il faut augmenter le budget du groupe 2 au détriment du groupe 3 et 1 pour 170 000€.

Décisions proposées :

- Virement de crédit du compte 68112 « Immobilisations corporelles » de 120 000€ vers le compte 64111 « rémunération principale »
- Virement de crédit du compte 6063 « alimentation » de 37 000€ vers le compte 64111 « rémunération principale »
- Virement de crédit du compte 6066 « fournitures médicales » de 13 000€ vers le compte 64111 « rémunération principale »

Le Conseil de Vie Sociale émet un avis favorable

#### V/LIGNE BUDGETAIRE 2024

Le Conseil de Vie Sociale émet un avis favorable pour les prévisions 2024 qui seront similaires aux prévisions présentées de l'EPRD 2023, avec un déficit prévisionnel de 441 000€

Les Causes : - EPRD 2023 a su partiellement anticiper les hausses de salaires, excepté la prime inflation décidée au cours de l'été 2023

- les dépenses énergétiques vont progresser, dans l'attente de la reconduction ou non du bouclier tarifaire 2024

-Prise en compte des baisses des prix dans l'alimentation, faible mais existante.

-hausse des amortissements à prévoir (notamment en raison de m'amortissement des travaux de rénovation de l'EHPAD).

Les dotations de l'ARS et du Département ne suffisent pas, elles ne couvrent que les salaires.

#### VI/REPAS DES AGENTS ET ACCOMPAGNANTS

M HOUPLAIN informe le CVS que les repas du personnel qui étaient en 2023 à 3.93€ passeront en 2024 à 4€, quand au repas accompagnant les prix de 2023 seront maintenus en 2024.

Le Conseil de Vie Sociale émet un avis favorable

#### VII/NOEL 2023 DES ENFANTS DU PERSONNEL

Le Conseil de la Vie Sociale est informé que le spectacle de Noël aura lieu de 13 décembre prochain, et cette année il est prévu un spectacle de magie et de l'attribution :

- D'un chèque CADHOC de 20€ par enfant adressé par le CGOS
- D'un chèque CADHOC de 20€ par l'établissement

#### Pour les contractuels :

N'ayant de droit au CGOS qu'à partir de 6 mois d'ancienneté, les agents contractuels d'au moins 2 mois d'ancienneté présents jusqu'à la fin de l'année pourront bénéficier un chèque CADHOC de 20€ attribué par l'établissement.

Le CVS émet un avis favorable à l'unanimité.

#### VIII/ SUBVENTION ASSOCIATION DES RESIDENTS

Le CVS émet un avis favorable à l'unanimité pour l'attribution d'une subvention en 2024 d'un montant de 300€ à l'association des résidents « Le Jardin des Soleils ».

## IX/CPOM

Mme DANSETTE informe le CVS de la proposition du conseil départemental concernant le CPOM (contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens).

Le Conseil départemental ne finance plus en totalité les poste que M GUILARD avait négocié en 2022, en effet entretemps, le niveau moyen des salaires a fortement évolué.

Cependant les postes négociés ont déjà fait l'objet d'un recrutement en 2022.

La négociation du CPOM est entamé depuis 2019, les postes ne seront financés qu'à partir de 2023 (2.5 postes) et 2024 (0.90 postes).

Les Budgets du Conseil Départemental sont fixés depuis le début de l'année et ne seront pas revus à la hausse.

Mme DANSETTE, propose que le CPOM soit signé en l'état et renégocier les postes manquants au prochain CPOM.

Le CVS émet un avis favorable à l'unanimité.

## IX/QUESTIONS DIVERSES

Le CVS est satisfait en l'ensemble, que ce soit du personnel, de la restauration et de l'animation.

La Présidente,  
Jeannine DONNEFOY



